



Bâtir un Environnement Solide pour Eradiquer la traite des personnes (BEST)

BEST_USAID/LUMOS

Dossiers de Demande de Soumissions (RFA)

BEST-RFA-001

Date de publication : 10 Février 2021
Date de soumission : 09 Mars 2021
Pour : Bâtir un Environnement Solide pour Eradiquer la traite des personnes (BEST)
Contractant : Fondation LUMOS Haiti
Sous-contractants : CRS et IAWJ
Financé par : Agence Américaine pour le Développement International (USAID)
Cooperative Agreement Number: 72052119CA00003

Madame/Monsieur,

La Fondation Lumos Haïti (ci-après dénommé LUMOS), dans le cadre du projet Bâtir un Environnement Solide pour Eradiquer la Traite des Personnes (BEST), sous l'Accord de Coopération au Numéro: 72052119CA00003 de l'USAID, met en place un appel à soumission (RFA) pour neuf (9) projets pilotes de **“La fourniture des Services de prise en charge intégré, centrés sur les victimes” dans 9 Communes du Pays (3 Départements)**. Le document de la demande **BEST-USAID/LUMOS-RFA-001** ci-joint contient toutes les informations et instructions nécessaires aux potentiels soumissionnaires.

SECTION I. : DESCRIPTION DU PROGRAMME

I. A - CONTEXTE

La lutte contre la traite des personnes est une lutte pluridimensionnelle et multi sectorielle qui fait appel à l'intervention d'un ensemble d'acteurs devant travailler en synergie en vue de faire respecter les droits fondamentaux de l'être humain mis en servitude et exploité en Haïti au détriment de sa dignité. Cette activité criminelle répandue dans le monde et notamment en Haïti où les victimes se retrouvent dans des situations d'exploitation après avoir été trompées et/ou menacées, constitue l'une des violations de droits humains les plus odieux qui puissent exister.

La fondation LUMOS et ses partenaires ont bénéficié du support du Gouvernement américain à travers l'Agence des Etats Unis pour le Développement International (USAID) pour porter main forte aux efforts de l'Etat haïtien et de la Société civile en vue de créer un environnement qui facilite la lutte et a pour but de mettre fin à cette forme de criminalité. Un accent particulier est mis sur le rôle de la

société civile. En ce sens, au cours de l'année 1, le projet a jeté les bases pour le pilotage de services centré sur les victimes, a commandité la rédaction de procédures opérationnelles standards pour le CNLTP, a mis en place quelques sous-comités et a conduit un processus de cartographie (mapping) des acteurs et institutions travaillant dans la prise en charge des victimes de traite des personnes. Ce mapping a été conduit dans l'idée de renforcer les organisations et institutions afin qu'elles puissent apporter le secours nécessaire aux victimes avec une approche centrée sur ces dernières et fondée sur les droits humains.

Cette cartographie compte une centaine d'organisations et institutions seulement pour les 9 communes dans trois Départements géographiques du pays dont une trentaine travaillant dans la fourniture des services aux victimes de traite des personnes. Elle a également pour but de nous permettre d'identifier des organisations de la société civile pouvant devenir partenaires du projet et qui pourront participer à une compétition visant à recevoir une subvention pour réaliser des projets d'identification et de prise en charge des victimes de traite des personnes.

A cet égard, le projet BEST/USAID_LUMOS lance **un appel à proposition en vue d'identifier 9 organisations pouvant recevoir de subvention pour mettre en œuvre un projet de prévention et de réponse à la traite des personnes au niveau des 3 départements de démonstrations (une organisation par commune. Les Départements de Démonstration sont : l'Ouest (Delmas, Tabarre, Pétion-Ville et Croix des Bouquets), le Nord-Est (Ouanaminthe, Ferrier, Fort Liberté) et le Plateau central (Hinche, Thomassique).**

I. B - PRÉSENTATION DE LUMOS FOUNDATION

LUMOS est une organisation internationale à but non lucratif fondée par J.K. Rowling qui œuvre dans le monde en vue de mettre fin à l'institutionnalisation des enfants. LUMOS travaille avec un grand nombre d'organisations et à tous les niveaux pour garantir le droit de chaque enfant à la vie familiale, et pour transformer les vies de huit millions d'enfants qui vivent actuellement dans des institutions. LUMOS aide les pays à transformer leurs systèmes éducatifs, leurs systèmes de santé et d'aide sociale pour les enfants et leurs familles, et contribue au transfert des enfants qui sont dans les institutions vers une structure de prise en charge à base familiale et communautaire. LUMOS travaille depuis 2015 en Haïti et œuvre avec ses partenaires pour remplacer les institutions par des services à base familiale et communautaire donnant accès aux enfants aux soins de santé, à l'éducation, et à la protection sociale adaptée à leurs besoins.

I. C - PRÉSENTATION DU PROJET BEST_USAID/ LUMOS

Le projet Bâtir un Environnement Solide pour Eradiquer la traite des personnes (BEST) est un projet de quatre ans (*Mai 2019 – Mai 2023*), qui vise à soutenir l'Etat haïtien et la société civile, dans leurs efforts pour réaliser des progrès transformateurs sur la traite des personnes plus particulièrement sur la traite des enfants. Il est mis en place également pour les aider à retrouver le rôle légitime d'Haïti en tant que nation leader dans la lutte contre l'esclavage moderne et la traite des personnes, pour créer un environnement visant à éradiquer la traite et pour répondre aux besoins des enfants victimes de traite et protéger ceux qui y sont exposés. Le projet vise les objectifs clés suivants :

- Sensibiliser le public sur les dangers, conséquences légales et les différentes formes de traite des personnes.
- Développer et mettre en œuvre des services centrés sur les victimes en vue de les protéger et les assister directement au niveau national et départemental.
- Permettre au Comité National de Lutte Contre la Traite (CNLTP), l'IBESR et les partenaires de coordonner plus efficacement les activités de lutte contre la traite des personnes.

I. D – BUT ET OBJECTIFS DE L'APPEL A PROPOSITION

Le but de cette subvention est d'**accompagner les organisations de la société civile haïtienne à participer au processus d'établissement d'un système de prise en charge centré sur les victimes de traite des personnes dans les trois Départements de démonstration du projet : Ouest** (Croix-des-Bouquets, Tabarre et Pétion-Ville) ; **Plateau Central** (Hinche et Thomassique) ; **Nord-Est** (Fort-Liberté, Ferrier et Ouanaminthe).

De manière plus spécifique, cet appel à proposition vise à :

1. Identifier et sélectionner une ONG par commune de démonstration pour la mise en œuvre de sous-projet visant à intensifier la lutte contre la traite des personnes ;
2. Renforcer les capacités des OCS sélectionnés dans la prise en charge centrée sur les victimes en leur fournissant des services intégrés et de qualité, notamment les victimes de traite dans le cadre de la servitude domestique, les victimes de traite transfrontalière et les victimes de traite dans les orphelinats ;
3. Expérimenter et/ou mettre en œuvre les procédures opérationnelles standards adoptées par le CNLTP, en particuliers celles se rapportant à la prise en charge des victimes de traite des personnes.

I. E - RESULTATS ATTENDUS

a) Au niveau de la traite dans la servitude domestique

- Les enfants victimes de traite dans la servitude domestique sont identifiés, libérés et bénéficient des premiers soins nécessaires ;
- Un plan de vie est élaboré et exécuté afin que les victimes puissent bénéficier d'un paquet de services ;
- Ces enfants sont réinsérés dans leur famille biologique ou leur famille élargie ou sont accueillies par une famille d'accueil ou ils/elles peuvent jouir de tous les droits reconnus par la CRDE et les lois haïtiennes relatives à la protection de l'enfant

b) Au niveau de la traite transfrontalière

- Les victimes de traite des personnes (Hommes, Femmes, garçons, filles) impliquant deux ou plusieurs pays (par frontière terrestre, maritime ou aérienne) sont identifiés et bénéficient d'un paquet de services ;
- Ces types de victimes sont assisté légalement à tous les niveaux de la procédure ou sont référés à des organismes spécialisés dans l'assistance légale ;
- Les auteurs sont poursuivis

c) Au niveau de la traite dans les orphelinats

- Les victimes de traite à travers les orphelinats sont identifiées, réunifiés ou placés en familles d'accueil ;
- Un plan de vie est élaboré et exécuté afin que les victimes puissent bénéficier d'un paquet de services ;
- L'IBESR est informé et des actions conjointes sont menées pour la transformation de l'orphelinat en question ou sa fermeture par les autorités compétentes ;
- Des poursuites sont engagées contre les auteurs d'abus de toutes sortes, notamment les abus sexuels sur les enfants qui y vivaient ;

SECTION II. : DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Les organisations soumissionnaires doivent soumettre un projet axé sur la prévention et la réponse à la traite des personnes, notamment la traite transfrontalière, la traite dans la servitude domestique et la traite dans les orphelinats.

Les organisations intéressées à participer à cet appel à proposition sont priées de remplir une application selon les instructions mentionnées ci-dessous. Le projet Bâtir un Environnement Solide pour Eradiquer la Traite des personnes (BEST/USAID_LUMOS) reconnaît que certains bénéficiaires auraient besoin de renforcement technique afin de bien mettre en œuvre l'activité. Par conséquent, les

soumissionnaires peuvent spécifier leurs besoins en assistance technique et/ou en formation dans la soumission.

Une session d'orientation se tiendra, dans l'intervalle de la publication et de la soumission.

II. A - DUREE DE LA SUBVENTION

Après soumission et analyse des projets, les OSC sélectionnées bénéficieront d'une subvention pour une durée de 6 à 9 mois qui commencera à courir dès la signature du contrat.

II. B - BENEFICIAIRES

Les bénéficiaires du projet sont les victimes de traite transfrontalières, de traite à travers la servitude domestique et de traite dans les orphelinats.

Les cibles secondaires sont :

- Les familles des victimes mineurs-res
- Les acteurs impliqués dans la traite des personnes, notamment :
 - o Les autorités locales
 - o Les sous-comités de lutte contre la traite des personnes
 - o Les organisations communautaires
 - o Les leaders religieux ou communautaires
- L'organisation récipiendaire du projet

SECTION III. : REGLEMENTS EN VIGUEUR

Les subventions octroyées dans le cadre du projet Bâtir un environnement Solide pour Éradiquer la traite des personnes (BEST/USAID_LUMOS) suivent les règlements **du manuel de procédure des subventions (Grant Manual) de LUMOS relatif au projet Bâtir un environnement Solide pour Éradiquer la Traite des personnes (BEST/USAID_LUMOS)**. En ce sens, les soumissionnaires doivent se conformer à toutes les exigences dudit manuel de subvention et se conformer aux objectifs décrit dans le document, notamment :

- ✓ Assurer la transparence - Opérer en utilisant les principes d'ouverture, de transparence et de coopération (...).
- ✓ Identifier et résoudre tout conflit d'intérêts réel ou apparent - Lumos s'engage à s'assurer que ses transactions, engagements et relations sont transparents et ne profitent pas de manière inappropriée aux personnes ou organisations impliquées (...).
- ✓ Se conformer à la législation sur le blanchiment d'argent et la lutte contre le terrorisme - Lumos prend toutes les mesures raisonnables pour s'assurer qu'aucun fonds n'est fourni à des

individus ou organisations sanctionnés, désignés comme soutenant le blanchiment d'argent ou les activités terroristes (...).

Les subventions suivent également les règlements de l'Acte des Affaires Etrangères des Etats-Unis et le Système Directif Avancé (ADS) 302.3.5.6, « les Subventions provenant des Contrats » de l'USAID. Les subventions octroyées aux organisations non-américaines respecteront les conseils donnés dans [le chapitre 303 d'ADS](#), « Subventions et Accords Coopératifs aux Organisations Non-Gouvernementales », les règlements des [Dispositions Standards pour les Bénéficiaires Non-Américains et Non-Gouvernementaux](#).

Elles doivent suivre également le 22 CFR 226 - Un Code de régulation fédérale des États-Unis qui définit des exigences administratives uniformes pour les subventions accordées par l'USAID à des organisations américaines à but non lucratif, des organisations commerciales américaines ; et aux sous-récompenses qui en découlent. Bien que 22 CFR 226 ne couvre pas les bourses accordées aux bénéficiaires non américains, Lumos se basera sur les normes établies dans ce règlement pour déterminer si les bénéficiaires potentiels non américains ont une force financière et de gestion suffisante pour mettre en œuvre une subvention financée par l'USAID.

L'ADS 303 réfère également à un document réglementaire additionnel émis par le Bureau de Gestion et de Budget du Gouvernement des Etats-Unis (OMB) et l'USAID : 2 CFR 200 [Règlements Administratifs Uniformes, Principes des Coûts et les Exigences d'Audit pour les Prix Fédéraux, Sous-Section E](#). Le texte complet de 2 CFR 200 se trouve au lien suivant :

http://www.ecfr.gov/cgi-bin/text-idx?tpl=/ecfrbrowse/Title02/2cfr200_main_02.tpl.

Le projet Bâtir un environnement Solide pour Éradiquer la Traite des personnes (BEST/USAID_LUMOS) s'assurera que toute organisation recevant les fonds de subvention de l'USAID respecte les conseils des règlements référencés ci-dessus selon les termes et les conditions respectives de leurs subventions. Dans le cadre du programme de subvention pour le projet Bâtir un environnement Solide pour Éradiquer la Traite des personnes (BEST/USAID_LUMOS), l'USAID aura toujours le droit de résilier, entièrement ou partiellement, des subventions octroyées à travers le projet Bâtir un environnement Solide pour Éradiquer la Traite des personnes (BEST/USAID_LUMOS).

SECTION IV. : INFORMATION CONCERNANT L'ATTRIBUTION

Les modalités de décaissement seront communiquées suite à l'évaluation des soumissions. Toutefois, LUMOS se réserve le droit de mener des négociations et/ou demander des clarifications avant d'attribuer un contrat de subvention à une organisation. Toutes les subventions seront négociées, rédigées et financées en Gourde (HTG), la monnaie locale.

Ceci est uniquement une demande de soumissions. L'émission de ce RFA n'oblige en aucune façon LUMOS et le projet Bâtir un Environnement Solide pour Eradiquer la Traite des personnes (BEST/USAID_LUMOS) ou l'USAID d'attribuer une subvention, ni ne l'engage à payer pour les frais engagés dans la préparation et la présentation d'une soumission. Le projet BEST/USAID_LUMOS peut également demander des clarifications ou des révisions aux soumissionnaires. Les soumissionnaires seront notifiés par écrit concernant la décision finale provenant de l'évaluation des soumissions.

SECTION V. : REGLEMENT ET CRITÈRES D'ELIGIBILITE

Les soumissionnaires doivent s'assurer qu'ils sont éligibles à recevoir des subventions dans le cadre de ce RFA (request for application) selon les conditions suivantes :

- ✓ Être une organisation haïtienne légalement enregistrée (Ministère des Affaires Sociales, Ministère de la Planification ; Mairie locale) avec des documents à jour et évoluant dans les zones d'intervention du Projet BEST ; *(en l'occurrence les organisations non gouvernementales haïtiennes, les plateformes d'organisations, les organisations communautaires de base (OCB), les instituts travaillant dans les domaines des droits humains, de la protection de l'enfant, de la protection des femmes), cliniques juridiques des facultés de droits) désireuses de concourir pour ledit projet*
- ✓ Avoir au moins trois années d'expérience de travail dans le domaine de la traite des personnes et de la protection de l'enfance ;
- ✓ Se trouver sur la liste des organisations répertoriées dans le cadre du mapping des services réalisé par le projet BEST au cours de l'année 2020 et mise à jour en janvier 2021.
- ✓ Être d'une grande notoriété dans la zone d'intervention ciblée et n'avoir jamais été impliqué dans un scandale lié à une violation quelconque des droits humains
- ✓ Être à jour avec ses obligations fiscales (Quitus fiscal ; patente etc.)
- ✓ Avoir un espace physique hébergeant le bureau de l'organisation
- ✓ Être capable de démontrer une grande capacité organisationnelle et une bonne gouvernance
- ✓ Partager les valeurs morales et principes de la fondation LUMOS
- ✓ Soumettre les copies du rapport annuel de l'OSC pour au moins une année ;
- ✓ Travailler dans les zones de démonstration du projet BEST/USAID_LUMOS : **Ouest** (Croix-des-Bouquets, Tabarre et Pétion-Ville) ; **Plateau Central** (Hinche et Thomassique) ; **Nord-Est** (Fort-Liberté, Ferrier et Ouanaminthe).
- ✓ Pour les subventions dépassant l'équivalent vingt-cinq mille dollars américains (\$25,000 USD) en Gourde qui ne sont pas en nature, les bénéficiaires auront besoin d'obtenir un numéro

DUNS (*Data Universal Numbering System*). Si un numéro DUNS a déjà été assigné au soumissionnaire, il devra l'indiquer dans la soumission. Sinon, le projet BEST/USAID_LUMOS facilitera le bénéficiaire à en obtenir un lors de la finalisation de la subvention.

V. - A : CRITERES ADDITIONNELS

En soulignant l'importance du processus de renforcement des capacités des organisations de la société civile haïtienne, nous prioriserons les propositions qui présentent une partie ou l'ensemble des pratiques et principes suivants :

- 1) Favoriser le développement du leadership communautaire dans la commune de démonstration de ce projet pilote de BEST/USAID_LUMOS ; (voir plus haut)
- 2) Promouvoir un modèle durable qui permet la continuité des actions de prise en charge des victimes de traite par la population dans le cadre d'actions citoyennes
- 3) Utiliser des outils novateurs et une méthodologie novatrice dans la prise en charge des victimes afin que les services soient centrées sur les victimes;
- 4) Démontrer une capacité à collaborer avec efficacité et respect avec les autorités chargées de la lutte contre la traite des personnes (IBESR, MCFDF, CNLTP /Sous-comités du CNLTP, BPM, autorités judiciaires / membres des task forces contre la traite des personnes ;
- 5) Démontrer une capacité à collaborer avec efficacité et à accompagner d'autres organisations de la société civile moins expérimentées, dans la prise en charge centrée sur les victimes ;
- 6) Être capable de mesurer les effets et/ou l'impact du projet et assumer la responsabilité des résultats ;
- 7) Présenter des preuves de transparence dans la gestion financière des projets.

SECTION VI. - APPLICATION ET INSTRUCTION DE LA SOUMISSION

La procédure suivante sera utilisée et les outils suivants utilisés dans le cadre de ce processus.

VI. A - INFORMATIONS POUR LES EXPRESSIONS D'INTERETS

- ✓ Les documents doivent-êtré rédigés en langue Française en PDF ou en version Word ;
- ✓ A soumettre au bureau de la fondation LUMOS, 18, rue Emeric, Impasse Lajoie, Morne Lazarre, Bourdon- Pétion-Ville, Haïti ou via le website de Lumos
- ✓ Inclure une lettre de couverture contenant les informations suivantes :
 1. Nom du/de le/la coordonnateur/ trice et coordonnées ;
 2. Titre de l'appel à proposition.

VI. B - FORMULAIRE D'AUTO-EVALUATION

Le projet BEST/USAID_LUMOS réalisera une évaluation de risque (Due diligence) avant d'accorder la subvention à l'organisation retenue afin de valider la capacité de l'organisation à gérer les fonds du gouvernement des Etats-Unis. Le formulaire d'Auto-Evaluation est la première étape pour l'évaluation de risque avant l'octroi d'une subvention. Ce formulaire se trouve dans l'Annexe B.

Les instructions pour rédiger la soumission se trouvent dans les Annexes A. Le projet BEST/USAID_LUMOS transmettra des informations supplémentaires au soumissionnaire retenu suite à l'évaluation des dossiers.

VI. C - APPLICATION ET SOUMISSION

Les soumissions doivent être reçues au plus tard le 15 Décembre 2020 à 4h 30 PM heure locale, sous plis cachetés au bureau central de projet BEST/USAID_LUMOS) au # 18, rue Emeric, Impasse Lajoie, Morne Lazarre, Bourdon-Pétion-Ville, Haïti ou via le website de Lumos. Veuillez mettre le numéro de référence **RFA-001** dans toute soumission de l'offre.

Les soumissionnaires doivent utiliser les modèles dans les Annexes pour la soumission technique (Annexe A) et le budget (Annexe C).

Soumission technique :

Les soumissionnaires doivent présenter la documentation suivante :

- Un formulaire d'application dûment rempli (**Annexe A**) (incluant un Chronogramme d'Activité ainsi qu'un Plan de Suivi et Evaluation (M&E), en vue de bien monitorer les Activités et de mesurer leur Impact.
- Un formulaire d'auto-évaluation (**Annexe B**) pour illustrer la capacité de l'organisation de gérer une subvention à prix fixe ;
- Le Budget détaillé de l'Activité (**Annexe C**) ;
- Certification obligatoire à signer (**Annexe D**) ;
- Un document de reconnaissance légale. C'est-à-dire une autorisation officielle de fonctionner en tant qu'organisation de la part de la mairie et/ou du Ministère des Affaires Sociales ou autres Instances légales ;
- Le CV du principal dirigeant de l'organisation ou représentant légal de celle-ci ;
- Le CV du coordonnateur de l'activité, ainsi que d'autre personnel clé (ceux et/ou celles qui sont directement impliqués/concernés dans la réalisation des Activités).

En cas de manque des documents, un soumissionnaire risque de ne pas être considéré pour participer à l'activité.

Soumission du budget :

Pour bien exécuter le projet, le budget proposé doit être réaliste et détaillé, les coûts estimatifs bien ventilés. Il doit être libellé en Gourde (HTG). Le département des Finances et des Subventions (Grants) du projet (BEST/USAID_LUMOS) se réserve le droit de ne pas accepter des propositions de budget jugées irréalistes.

Plan de Suivi et Evaluation :

Un Chronogramme d'Activité ainsi qu'un Plan de Suivi et Evaluation (M&E) doivent être proposés en vue de bien monitorer les Activités et de mesurer leur Impact.

VI. D- INTERDICTION DE CERTAINES DEPENSES

Les subventions du projet BEST/USAID_LUMOS) ne peuvent pas financer les dépenses suivantes :

- Les activités de construction et d'infrastructure ;
- Les cérémonies, les fêtes et les célébrations sauf en cas de remise de prix ou de commémoration de dates ayant rapport avec la traite des personnes. Dans ce cas les détails doivent être discutés et approuvés en amont avec le projet BEST/USAID_LUMOS ;
- L'achat des biens restreints: produits agricoles, véhicules, produits pharmaceutiques, équipement médical, produits contraceptifs, pesticides, matériel usagé, surplus de commodités qui appartiennent au gouvernement américain ou engrais sans l'approbation du projet BEST/USAID_LUMOS en amont ;
- L'achat des biens interdits : équipement militaire, équipement de surveillance, produits de base et services en vue de soutenir la police ou d'autres activités de mise en application de la loi, matériel et services liés à l'avortement, marchandises de luxe et matériel lié aux jeux d'argent, ou matériel de modification des conditions météorologiques, etc. selon les règlements de l'USAID ;
- Toute boisson alcoolisée ;
- L'achat des biens ou des services provenant des pays interdits de l'USAID selon la source/nationalité : Balkans, Biélorussie, Birmanie, Côte d'Ivoire (Côte d'Ivoire), Cuba, République démocratique du Congo, Iran, Irak, Libéria, Corée du Nord, Soudan, Syrie et Zimbabwe.

Source :

<https://www.wm.edu/offices/techtransfer/ExportControls/Regulations/OFAC/index.php#>

<https://home.treasury.gov/policy-issues/financial-sanctions/sanctions-programs-and-country-information>

- Toute dépense déjà réalisée avant l'activité ;
- Toute dépense en dehors de l'objectif de l'activité, tel qu'il est déterminé par le projet le projet BEST/USAID_LUMOS ;
- Les obligations provenant des dettes, des infractions ou des pénalités imposées sur le Bénéficiaire ;
- La création des fonds de donation.

SECTION VII. : EVALUATION DE LA SOUMISSION

Le comité de sélection fera l'évaluation des soumissions en tenant compte à la fois de la proposition technique et budgétaire. La proposition sera évaluée à partir des critères pondérables sur 100 points ci-après :

Concept	Notation	Point maximum total
1. Expérience générale et spécifique de l'organisation		30
Expérience générale dans la mise en œuvre d'activités de droits humains ou de fourniture de services	10	
Expérience similaire de l'organisation dans la mise en œuvre des activités de lutte contre la traite des personnes et/ou aux 3 objectifs du projet BEST	20	
2. Expérience professionnelle du personnel		10
Coordonnateur de l'activité et son expérience à mener des activités similaires, ainsi que le personnel proposé à réaliser l'activité	10	
3. Méthodologie		30
Méthode détaillée d'organisation et de réalisation de l'activité	10	
Impact sur les bénéficiaires cibles	10	
Prise en compte du genre dans la réalisation du projet	10	
4. Analyse des coûts		20
Coûts proposés par l'organisation sont raisonnables et réalistes pour réaliser le projet	20	
5. Contribution du soumissionnaire :		10
La contribution financière et méthodologique pour assurer la participation active de l'organisation et	10	

la durabilité de l'activité.		
TOTAL		100

Déclaration De Sauvegarde Générale:

Lumos reconnaît que les droits à la sûreté et à la sécurité sont alignés sur sa mission principale qui est de mettre fin à l'institutionnalisation. Une protection efficace et solide est au cœur de notre mission et de nos valeurs, et en conséquence, Lumos s'engage à assurer la sécurité et la protection des enfants et des adultes vulnérables dans toutes ses activités. Nous attendons de l'ensemble du personnel, des associés et des bénévoles qu'ils partagent cet engagement. Lumos examinera soigneusement tous les candidats et toutes les offres d'emploi ou d'appels d'offres sont soumises à des vérifications appropriées en matière d'emploi et d'antécédents, ainsi qu'à des références appropriées de la part des employeurs précédents ou partenaires.

LISTE DES ANNEXES (sur demande)

- **Annexe A** – Formulaire de soumission
- **Annexe B** – Formulaire d'Auto-évaluation
- **Annexe C** – Formulaire du budget
- **Annexe D** – Certification